

Confidentiel

GEMINI Sammelstiftung
c/o Avadis Vorsorge AG
Leistungsdienst
Zollstrasse 42
Postfach
8031 Zürich

Confidentiel

GEMINI Sammelstiftung
c/o Avadis Vorsorge AG
Leistungsdienst
Zollstrasse 42
Postfach
8031 Zürich

Déclaration d'incapacité de travail

Données sur la personne assurée

Caisse de prévoyance

Entreprise

Caisse Caisse de pension Cadre/caisse complémentaire

Personne assurée

Nom

Prénom

Numéro AVS

Numéro d'assuré

Sexe

Date de naissance

Etat civil

Adresse

NPA et lieu

Incapacité de travail

Début de l'incapacité de travail du au à %

du au à %

Cause Maladie Accident Grossesse

Recours

Médecin traitant

Nom

Spécialisation

Adresse

NPA et lieu

Assureur

Déclaration faite auprès de Assurance d'indemnités journalières en cas de maladie Assurance-accidents
 Assurance fédérale invalidité Assurance fédérale militaire

Nom des sociétés 1.
2.

Relation de travail

La relation de travail est-elle résiliée? Oui, au Non

En cas de résiliation de la relation de travail, veuillez remettre la déclaration de sortie.

Documents

Veuillez nous adresser les documents nécessaires aussi vite que possible. GEMINI Fondation collective (caisse) et le Zurich Versicherung (réassureur) traiteront le sinistre dès que les documents évoqués seront tous remis.

- Décomptes (copies) des indemnités journalières en cas de maladie/d'accident obligatoires à partir du début de la prestation.**
Faites aussi en sorte que les décomptes supplémentaires de la Fondation soient adressés en continu et spontanément.
- Certificat médical**
Le certificat médical est nécessaire si le délai d'attente de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie est supérieur à trois mois ou en cas d'interruptions de l'incapacité de travail pendant le délai d'attente.

Interlocuteur chez l'employeur

Nom

Prénom

Numéro de téléphone

Adresse e-mail

Remarques

Lieu/date

Cachet et signature de l'entreprise

Procuration de la personne assurée

La personne assurée autorise la caisse et le réassureur à traiter les données nécessaires pour gérer le sinistre déclaré, dans le but de déterminer les prestations de risque. Si nécessaire, les données sont transmises à des tiers impliqués, notamment à des coassureurs, à des réassureurs ou à d'autres assureurs et à des Case Managers pour traitement.

La personne assurée autorise les membres du personnel médical et leurs auxiliaires d'exécution à communiquer les données nécessaires à la caisse et le réassureur sur demande pour traiter le présent sinistre et libère expressément ces personnes de leur obligation de garder le secret.

La caisse et le réassureur sont en outre autorisés à demander des renseignements aux employeurs, aux organes officiels, notamment aux offices AI, aux institutions de prévoyance professionnelle, aux caisses-maladie, aux assureurs LAA, aux caisses de chômage, aux autres assureurs sociaux et privés impliqués et à des Case Managers ainsi qu'à consulter ces renseignements. L'assureur qui accorde un accès aux dossiers est autorisé à adresser à la caisse et le réassureur des copies des dossiers pertinents pour traiter le sinistre déclaré, même sans nouvelle demande.

La personne assurée autorise la caisse et le réassureur à transmettre les données nécessaires à l'office AI, à la caisse de pension ou aux autres assureurs sociaux ou privés impliqués compétents. La personne assurée autorise ensuite la caisse et le réassureur, en cas de recours à un tiers responsable ou à l'assurance responsabilité civile de ce dernier, à leur communiquer les données nécessaires pour faire valoir la prétention récursoire.

La procuration de la personne assurée est accordée indépendamment de la fourniture de la prestation. La caisse et le réassureur s'engagent à traiter les informations reçues selon les dispositions relatives à la protection des données et à assumer l'obligation de diligence accrue avec les données personnelles.

Déclaration

La personne assurée certifie par la présente l'exactitude et le caractère exhaustif des données fournies.

Lieu/date

Signature

Renseignements

Pour toute question, le service des prestations se tient volontiers à votre disposition au 058 585 13 34.